

1990

L'ACVH a un nouveau président

C'est l'année des grands bouleversements, notamment dans les pays de l'Est, suite à la chute du mur de Berlin, et des graves événements de la guerre du Golf que M. Baehler a choisi d'abandonner, après cinq ans, son poste de président à M. Jacques Dallinges.

Durant cette année précédant les grands événements de 1991, les titres parus dans la presse démontrent combien l'activité hôtelière et touristique est sujette à des fluctuations, d'une part, et perçue différemment par chacun, d'autre part. Quelques exemples, reflètent l'ambiance de 1990 :

- "Tourisme en 1989, année record pour la Suisse !"
- "Hôtellerie : nouveaux hôtels en mains japonaises"
- "Accueil en Suisse - baisse qualitative"
- "Nuitées en baisse, hiver catastrophique"
- "Tourisme suisse : le climat de réchauffe"

1991

L'ACVH a 50 ans...

Ce demi-siècle d'existence a été célébré le premier jour de l'été. L'ACVH a fêté dignement ce jubilé dans la ville qui l'a vue naître 50 ans plus tôt : Montreux.

La question du financement reste primordiale aux yeux des hôteliers vaudois, qui entendent bien rester les premiers partenaires du tourisme. Cependant, ils estiment, dans le cadre du projet "Tourisme 2000", auquel est associé le projet de modification de la loi vaudoise sur le tourisme, que les autres bénéficiaires du tourisme (commerçants, transports, etc.) devraient eux aussi lui apporter leur soutien.

Le Comité de l'ACVH continue de participer aux voyages de promotion organisés par l'OTV, cette année à Londres et au Nord de l'Italie. Les excellents contacts avec les Associations hôtelières de Haute-Savoie et l'organisation d'une demi-journée de congrès à l'EHL, en 1990, dans le cadre du Congrès des Associations françaises de promotion hôtelière correspondent à cet esprit d'ouverture.

La grande déception des milieux professionnels a été la décision du Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière sur des mesures d'encouragement à l'hôtellerie.

Le succès croissant du stand " Hôtellerie et restauration " au Comptoir Suisse, soutenu financièrement également par l'ACVH, met du baume au cœur, puisque 1'090 jeunes gens ont participé au concours, contre 892 l'année précédente.

1992

Année morose au niveau international

Le développement et la persistance des tensions internationales, économiques et sociales font de cette année un millésime qui ne laissera pas le meilleur souvenir dans bien des mémoires.

Est-ce une prémonition ? L'OTV avait chargé en 1991 un organisme spécialisé pour faire une étude sur le thème "L'Avenir du Tourisme Vaudois". Cette excellente étude fait ressortir une stratégie qui tient compte de l'aide et du soutien de tous les partenaires du tourisme, mais également de ceux de l'ensemble de la population. Les hôteliers vaudois auront tout intérêt à participer activement à la réalisation des changements proposés, comme d'ailleurs l'ensemble des secteurs économiques, puisqu'ils sortiront bénéficiaires d'une amélioration de la marche du tourisme vaudois, deuxième industrie du canton.

Les problèmes de main-d'œuvre sont toujours d'actualité. Les discussions vont bon train concernant la tendance à la suppression du statut des saisonniers et la libre circulation des personnes dès 1992 !

La formation professionnelle connaît un véritable succès auprès des jeunes qui s'engagent dans les métiers de bouche. Le concours organisé dans le cadre du Comptoir suisse a connu encore une augmentation de plus de 200 jeunes par rapport à 1991.

1993

Une forte capacité d'innover existe dans le tourisme et l'hôtellerie

Le canton de Vaud a commencé de subventionner toute une série d'infrastructures nécessaires au développement touristique de sa région. Dans le cadre du programme des actions et initiatives, le Conseil d'Etat prévoit de soutenir financièrement l'hôtellerie cantonale qui représente un des rouages important de l'économie touristique.

Un groupe de travail, dont cinq hôteliers, a été mis en place afin de définir les moyens et la forme à donner à cette aide financière. A cet égard, indépendamment des travaux nécessaires à effectuer dans beaucoup d'établissements, la priorité doit être donnée à tout ce qui peut améliorer le confort des hôtes, avec en prime le sourire de chaque collaborateur.

Trois thèmes sont d'actualité en cette année de début de relance :

La préoccupation : les hôteliers ont des difficultés croissantes avec l'autorité compétente pour obtenir de nouvelles autorisations de permis saisonniers. La raison invoquée par l'Etat : le plus grand nombre de chômeurs. L'ACVH a mis sur pied un service téléphonique gratuit d'informations aux chômeurs (ses). Durant les 10 premières semaines de mise en service, il a été enregistré 690 appels. Seuls 2 chômeurs ont été engagés pour occuper l'un des 170 postes offerts dans les établissements des membres. Il est totalement illusoire de penser que les chômeurs (ses) vont pouvoir compenser les besoins en permis saisonniers. La revendication : les hôteliers sont les partenaires du tourisme les plus astreints par la législation. Ils passent cinq fois à la caisse : patentes cantonale et communale, taxes de séjour cantonale et communale, et taxe cantonale de tourisme. Les autres bénéficiaires du tourisme échappent à toute perception. Il y a discrimination et les hôteliers demandent une égalité de traitement ! L'idée : qui consiste à relancer la création d'un crédit hôtelier vaudois. La baisse appréciable des taux d'intérêts reste insuffisante pour les entreprises de la branche. Nos PME devraient pouvoir s'appuyer sur des taux préférentiels bloqués, se situant dans une fourchette de 4 à 5% au maximum.

M. Jacques Dallinges, président de l'ACVH depuis trois ans, démissionne et cède sa place à M. Maurice Urech.

1994

L'hôtellerie se bat pour obtenir un taux de TVA préférentiel sur l'hébergement

Dans l'ensemble, la demande de cette année a atteint le niveau le plus bas depuis 1979. La Suisse qui souffre déjà d'une image chère a dû subir un taux de change défavorable qui a provoqué une baisse des nuitées en provenance d'Angleterre, d'Italie, de France, de Belgique et des USA. Les touristes - suisses ou étrangers - dépensent moins et choisissent des destinations moins onéreuses.

Le Comité central, ainsi que de nombreux hôteliers se sont mobilisés pour essayer de convaincre les instances nationale et fédérale à appliquer l'article 8ter ancré dans les dispositions transitoires de la Constitution fédérale helvétique pour obtenir un taux réduit, correspondant à notre industrie d'exportation.

La SSH a introduit un programme nommé "2Q" (qualité et qualification), dessiné selon les besoins de chaque hôtel, la formation du personnel étant le point cardinal de ce projet.

- Les points traités par le bureau et le comité se résument :- le chômage et la main-d'œuvre
- L'abaissement du taux d'alcool légal chez les conducteurs de 0,8 à 0,5
- La clause du besoin, abolition désirée par l'Etat mais moins par les cafetiers
- Les problèmes de patentes.

La révision du barème des taxes a été reportée pour la nouvelle tranche 1994-1998.

1995

Année de discordance pour l'hôtellerie

Le franc lourd, la perte d'une large frange de la clientèle, la dégradation des conditions cadres, et la lutte pour un taux réduit de la TVA, ont rendu cette année difficile. Quelques points forts :

En janvier, le Conseil national décide une coupe drastique sur les prêts sans intérêts au Crédit hôtelier suisse dès 1998. Le canton de Vaud se dote d'une nouvelle loi sur le tourisme introduisant, entre autres "le Crédit hôtelier".

Réduction de 3 millions de journées de service militaire, ce qui représente principalement pour nos hôteliers et restaurateurs des régions de montagnes un manque à gagner d'environ 15 millions de francs.

Un nouveau permis de travail d'une durée de douze mois remplace le permis saisonnier de 9 mois et celui de courte durée. Il est réservé aux ressortissants de l'Union européenne et de l'Association européenne de libre-échange.

Démission du Président cantonal de l'ACVH, M. Maurice Urech. Aucun remplaçant n'est encore trouvé...

1996

Le plus mauvais résultat depuis 1959

L'économie vaudoise et particulièrement la branche hôtelière ont connu une année noire. Le nombre d'hôtes suisses est en régression (-0.8%) dû en partie à "Armée 95". Le Symposium TV de Montreux et Telecom à Genève ont permis une légère augmentation des nuitées étrangères (+2.1%).

Les subsides exceptionnel aux sections de Fr. 55'000.-sera maintenu pour les années à venir.

Union Helvetia dénonce la CCNT 92 pour le 30 juin 1996 pour non-respect de l'adaptation annuelle des salaires. La SSH se bat pour le maintien des acquis. Le syndicat hôtelier dénonce la convention collective.

Bonne nouvelle dans toute cette morosité : le Conseil fédéral propose un taux de TVA réduit à 3% pour l'hébergement à partir du 1er octobre 1996 !

M. Daniel Kraehenbuehl est nommé Président cantonal à la tête de l'ACVH à partir de septembre 1996.

1997

Les touristes reviennent ! L'hôtellerie boit à son renouveau !

La fréquentation touristique, tout comme l'économie du pays, ont montré une tendance à la reprise. Plusieurs manifestations nationales, voire internationales, ont animé les diverses régions (Championnats du monde de patinage artistique, de gymnastique et de mountain-bike, Symposium télévision, session du CIO, etc.).

La baisse du franc suisse a également collaboré à l'obtention d'un excellent résultat +2,7% de nuitées dans notre canton (moyenne suisse +3,2%). Il est prématuré de parler de reprise de notre secteur, mais une progression aussi modeste soit-elle est de bon augure. Peut-être que la politique très restrictive des banques concernant les crédits et plus particulièrement les nouveaux crédits sera quelque peu assouplie et facilitera la tâche des hôteliers.

1998

Un bon cru

1997 laissait paraître un léger optimisme ! Les chiffres de 1998 suivent une légère progression de 2,7% des nuitées pour le canton de Vaud.

Seulement 4% des prêts et cautionnements sont attribués à la Romandie (Valais exclu), alors qu'elle représente 20% des lits recensés en Suisse. La sous-représentation francophone au sein du Crédit hôtelier suisse, les conditions d'accès au crédit non adaptées à nos possibilités financières, de même que le manque d'informations "refroidissent" les hôteliers vaudois à solliciter cet organe.

140 recours ont été déposés au Tribunal administratif contre la nouvelle taxation des patentes et pour demander la justification de l'utilisation de cet impôt et de la contrepartie reçue par chaque recourant.

L'avant-projet de la LADB est en consultation jusqu'à fin juin 1996.

1999

Un millésime qui ne fera pas date

Mise en place des nouvelles structures de l'ACVH : un Conseil de direction, composé d'un président et de quatre vice-présidents, représentant les principales régions du canton, de même que l'attribution de dicastères, avec une répartition des tâches entre "Finances", "Tourisme et marketing", "Economie" et "Formation professionnelle". Une réduction du nombre des sections, tout comme une diminution des membres du Comité cantonal.

La Fête des vigneron, à Vevey, et Telecom à Genève ont galvanisé l'occupation des hôtels vaudois. La baisse de 0.9% enregistrée par rapport à l'année dernière est compensée par la vente des nuitées à meilleur prix. La courbe en progression du tourisme mondial n'épouse pas forcément celle de notre pays.

Notre recours au Tribunal administratif contre les taxes de patente "traîne"... Léger espoir qu'il soit traité dans le courant de l'automne 2000 !

La LADB a pris un rythme de croisière avec un rythme de deux séances par mois soit avec l'interprofession soit avec les services de l'Etat. L'ACVH y participe pour défendre au mieux les intérêts de ses membres.

L'heure est au regroupement des sections (Montreux/Vevey, Morges/Nyon/La Vallée en "La Côte"... La mise en place de SDM/Deskline, principale tâche de cette année, devrait faire avancer les choses et faciliter ces "réunions".